



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules for Cahors to Libos, Cahors to Montauban & vice-versa, and Cahors to Paris. Includes columns for departure/arrival times and prices.

Cahors, le 16 Mars 1871

L'Angleterre et la Russie

Les Anglais, qui croyaient jouer un bon tour à la France en assistant les bras croisés à son égorgement, s'aperçoivent, mais un peu tard, qu'ils ne sont pas les vrais dupes, et que les Français ne sont pas les seuls dupés.

Le devoir de la haine patriotique

Voici, pour prévenir une nouvelle invasion des Prussiens, les conseils que donne l'Union, et que, d'accord avec cette feuille, nous regardons comme un devoir national :

mesures, c'est du moins un devoir strict pour les particuliers de ne les admettre désormais chez eux, à aucun titre.

LES INFORMATIONS

Courrier de Paris.

M. Thiers est arrivé à Paris. Il a dû réunir hier, le conseil des ministres présents. C'est décidément à la préfecture de Versailles que s'installera le chef du pouvoir exécutif pendant toute la durée de la session.

D'après la Liberté, les princes d'Orléans n'auraient pas quitté la Gironde et habiteraient soit à Lagrange, chez M. le comte Duchâtel, soit à Beychavelle, chez M. Gues-tiers.

Le même journal croit savoir que M. Guizot pourrait bien rentrer dans la vie politique et accepter une candidature en province.

L'ouverture de l'Assemblée nationale à Versailles est fixée d'une manière définitive au 25 mars.

D'ignobles caricatures de M. Thiers, président de la République, foisonnent déjà dans Paris, la ville incorrigible.

La flotte française de Cherbourg, à laquelle seront adjoints un important nombre de grands transports de Rochefort, de Lorient et de Toulon, ramènera via Hambourg et autres ports allemands, 100,000 au moins des prisonniers français.

Une lettre d'Aix-la-Chapelle, reçue à Paris, annonce la rentrée en France, dans le courant de cette semaine, de tous les prisonniers français internés dans les différentes villes de la Prusse Rhénane.

L'Echo du Nord annonce que le général Faidherbe, bien que très-souffrant en ce moment, vient de livrer à l'impression un projet de réorganisation militaire.

Les dernières troupes ennemies ont quitté Versailles dimanche, à dix heures du matin. A quatre heures de l'après-midi, les premiers soldats français (600 hommes environ du génie et de l'artillerie) faisaient leur entrée, au milieu des acclamations enthousiastes des habitants.

Quelques retardataires prussiens assistaient sac au dos à cette réception. Une dépêche de Paris annonce qu'une grande partie des canons détenus par la garde nationale a été remise hier au général Vinoy.

Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

La question de l'organisation de l'armée est incontestablement une de celles qui doivent attirer l'attention la plus sérieuse des hommes d'Etat. Son importance ne peut échapper à personne.

sera de devenir le plus fort. Il faudra tout disposer de manière à avoir assez d'hommes, d'armes et de munitions pour être plus fort que chacun de ses voisins, et que tous ensemble, si c'est possible.

Mais ces voisins à leur tour, voudront acquiescer ou conserver cette supériorité de forces; ils multiplieront les efforts, nous devons en faire de nouveaux, et on ne voit pas où pourra s'arrêter cette lutte et quelles limites on pourra donner à cette progression.

Cependant, ces armements accrus sans cesse, ces changements continus dans les engins de guerre dont le perfectionnement peut être poussé d'une manière indéfinie, deviennent bientôt un intolérable fardeau, une cause nécessaire d'épuisement et de ruine.

D'ailleurs, le fait seul de l'existence de ces armées immenses fait naître le désir, je dirai presque le besoin de la conquête, et les prétextes ne manquent jamais à une politique de ce caractère. D'un autre côté quelle tentation de despotisme pour un pouvoir qui sentira sous sa main une force pareille, et qui ne sera pas troublé par les scrupules du droit.

On ne peut donc pas chercher une solution définitive dans cette progression indéfinie des forces militaires; et cependant, cette progression s'impose nécessairement si la force est le principe régulateur de la politique. Or, si Dieu est banni du gouvernement des choses humaines, si les principes de justice dont il est la source et la raison, ne sont pas hautement reconnus, quelle autorité pourra s'imposer, ici-bas, aux plus forts? — Quel homme peut, par lui-même, lier moralement un autre homme, ou se lier lui-même par de véritables obligations?

Sans doute, admis universellement, et par tous fidèlement pratiqués, ces principes d'éternelle justice banniraient la guerre d'ici-bas et rendraient les armées inutiles; mais il n'est pas permis à l'homme d'Etat de perdre de vue l'état réel de l'homme, sujet à l'erreur et capable de sacrifier le devoir à la passion.

Mais, dira-t-on, vous voilà revenu à la force, et, contrairement d'admettre la nécessité de devenir le plus fort; vous retombez dans l'obligation de cette progression dont vous exposiez tout à l'heure les conséquences funestes.

En raisonnant ainsi, on oublie qu'on ne doit pas poursuivre l'absolu, dans la pratique des choses de ce monde. Les solutions pratiques doivent être cherchées dans une sage combinaison de principes divers. Nous le reconnaissons volontiers, l'état de l'homme ne permet pas de renoncer à l'emploi de la force; mais la différence est immense entre l'état social qui, en réalité et dans la pratique, n'admet d'autre droit que la force, et l'état social qui, tout en tenant compte des passions, des faiblesses et des erreurs de la nature humaine, reconnaît et respecte pratiquement le principe du droit.

tout-à-l'heure; dans le second, l'emploi de la force devient un accident qui ne peut pas se produire dans les proportions qu'entraîne le principe opposé, et auquel on peut parer par des moyens qui n'auront rien d'excessif. Car on n'improvise pas dans un jour ces formidables armements qui mettent tout un peuple sur pied, et pour peu qu'un gouvernement ait le sens pratique des affaires, il s'apercevra bien des efforts d'un voisin pour développer avec excès ses forces militaires; de plus dans cet état social les alliances sont, non-seulement possibles, mais faciles, elles viennent presque nécessairement. Comme tous sont intéressés au respect du droit, sauvegarder pour tous, tous se trouvent engagés à interposer leurs bons offices et même une action efficace, en faveur de celui qui devient l'objet d'une injuste violence.

Que faut-il donc faire? Certes, il ne faut pas abolir l'armée, elle sera toujours nécessaire dans une certaine proportion. Mais il faut tendre à la ramener le plus tôt possible à ses conditions normales de nombre et de composition.

L'armée devrait être fournie par l'engagement volontaire, le service militaire devrait être un service de choix et de vocation, et, dès-lors, on ne verrait plus ces armements exagérés, source de tant de maux et de périls.

Il est vrai, ce plan est simplement absurde sous l'empire des principes en honneur de nos jours; mais nous l'avons déjà dit, ces prétendus principes modernes, aussi anciens que l'esprit du mal, sont purement la révolte de la force contre le droit. Il faut donc commencer par reconnaître leur fausseté et leur danger, il faut les rejeter sans ménagement, et embrasser de bon cœur et franchement les principes de la morale chrétienne, obligatoire pour les Sociétés aussi bien que pour les individus, et, pour les uns comme pour les autres, condition essentielle de la paix, même de ce monde.

Nous en convenons; tout semble bien peu disposé vers ce but; mais l'éloignement d'un but n'est pas une raison pour ne pas le montrer, pour ne pas y tendre, s'il est absolument nécessaire. Au contraire, plus il est placé loin de nous, plus nombreux sont les obstacles qui se dressent devant nous et plus il est nécessaire de se hâter et de redoubler d'énergie.

Un de vos abonnés.

Chronique locale

Par arrêté préfectoral du 14 mars 1871, mademoiselle Calmette (Rose-Angéline) a été nommée institutrice à la Madeleine, commune de Larroque-des-Arcs.

On nous annonce que la Garde mobile du Lot va rentrer ces jours-ci à Cahors.

Un notaire d'un canton voisin, et qui avait à Cahors de nombreuses relations, vient, dit-on, de disparaître, laissant un déficit de plus d'un million. Cette nouvelle a produit en ville une

bien vive émotion. Beaucoup de familles sont atteintes par ce désastre financier.

Un arrêté en date du 7 mars, abroge le décret du 25 janvier 1871 portant que les jeunes gens de la classe 1871, candidats à l'école Polytechnique ou à l'école de Saint-Cyr, pourront être nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée régulière.

Avant-hier on a retiré des eaux du Lot, le cadavre d'un mobile dont la mort paraissait remonter à quinze jours.

On a pu reconnaître que c'était le nommé Gendre, charpentier à Bétaille.

On n'a pas trouvé trace de blessures sur le corps de ce malheureux qui se sera noyé par imprudence, probablement.

Une circulaire du ministre de la guerre porte que les officiers de tout grade qui, pendant la durée de la guerre, ont reçu des magasins de l'état des revolvers ou autres armes, devront, dans le plus bref délai possible, faire la remise de ces armes aux directions d'artillerie, qui leur en donneront décharge.

Le traitement des officiers des mobilisés a été maintenu jusqu'au 15 de ce mois. Passé ce délai, les officiers recrutés dans les rangs de l'armée régulière devront rejoindre leur régiment pour y reprendre le grade qu'ils y occupaient avant l'organisation des mobilisés.

MM. les intendants divisionnaires sont autorisés à garder les gardes mobiles, mobilisés et commis aux écritures, engagés pour la durée de la guerre, comme employés dans les bureaux, jusqu'à ce que les titulaires qui doivent les remplacer soient arrivés.

Cette mesure est prise en vue d'empêcher la désorganisation du service des vivres et du service des ambulances, qui ont une grande importance dans ce moment.

La Liberté croit savoir que, par une circulaire intime adressée aux recteurs d'université, M. Jules Simon vient de recommander, dès à présent, comme impérieuse, l'étude de la langue allemande dans tous les lycées. Pour appuyer sa recommandation, le ministre dit en termes exprès :

« Si les générations nouvelles veulent s'opposer à l'envahissement de la race germanique, il faut qu'elles la comprennent, qu'elles l'analysent et qu'elles puissent, à leur tour, pénétrer dans ses terres et s'y faire comprendre. »

La Gazette de Nîmes annonce qu'un très-grand nombre de colis, contenant des graines fourragères et potagères, sont partis de la gare de Nîmes, à destination de Châlons-sur-Marne.

Cet envoi est destiné aux agriculteurs du département de la Marne, dévasté par les Prussiens. Les semences qui en font l'objet ont été recueillies par les instituteurs du Gard, tant congréganistes que laïques, et centralisées à Nîmes par M. l'inspecteur d'Académie.

Voilà un bon exemple à suivre.

Les ouvriers de la monnaie de Paris, qui avaient dû suspendre leurs travaux pendant le siège reprennent activement leurs opérations. Une somme de 200,000 fr. environ de pièces de cinq centimes, va être frappée à l'effigie de la République et livrée aussitôt après à la circulation. Des pièces d'argent et des pièces d'or vont être également frappées à la même effigie.

tôt après à la circulation. Des pièces d'argent et des pièces d'or vont être également frappées à la même effigie.

Nous lisons dans la Province :

« Il est fortement question à Bordeaux d'une réorganisation complète de notre garde nationale sédentaire. Il serait formé des légions, et le nombre des bataillons serait considérablement augmenté.

« L'effectif actuel de certaines compagnies dépasse le chiffre de 500 hommes ; cet effectif serait porté de 120 à 150 hommes. Par ce moyen on pourrait conserver les grades à nos officiers de mobilisés qui vont reprendre le service de la garde nationale sédentaire.

« Nous apprenons également que les exercices n'auront lieu qu'une seule fois par mois. »

Blessés et malades du Lot à la Flèche.

Lafage Alexandre, de Labastide-du-Vert, mobile fiévreux, entré le 29 décembre, envoyé le 4 janvier au dépôt de Nantes.

Molinier François, de Peymorel, mobile, fiévreux, entré le 29 décembre, sorti le 4 janvier évacué chez M. de La Mothe à Crosnières (Sarthe).

Bos François, mobile, blessé entré le 29 décembre, sorti le 4 janvier, évacué sur Moranes (Maine-et-Loire).

Baury Jean, mobile, fiévreux, entré le 29 décembre, sorti le 17 janvier, évacué sur Moranes (Maine-et-Loire).

Calmel Dainel, du 45<sup>e</sup> de marche, fiévreux, entré le 29 décembre, sorti le 17 janvier, évacué sur Moranes (Maine-et-Loire).

Castagné Jean, mobile, fiévreux, rentré le 29 décembre, sorti le 17 janvier, évacué sur Moranes (Maine-et-Loire).

Duprés Pierre, né à Loubressac, le 30 Mai 1849, mobilisé, fiévreux, rentré le 29 décembre, 1870, mort le 30 janvier 1871.

Laribe Auguste, né à St-Céré le 5 septembre 1849, mobile, fiévreux, entré le 29 décembre, mort le 14 janvier.

Navarre Auguste, né à Cardaillac, le 23 août 1846, mobile, fiévreux, rentré le 29 décembre 1870, encore à l'ambulance.

Hugon Jean, né à Belmont le 19 mars 1849, mobile fiévreux, entré le 3 février 1871, présent à l'ambulance.

Louverado Jean, mobile fiévreux, 29 décembre 1870, sorti le 17 janvier évacué sur Moranes (Maine-et-Loire.)

Fresquet Guillaume, mobile fiévreux, 14 janvier, sorti le 17 janvier, évacué sur Moranes.

Lacoste Antoine, mobile fiévreux, 14 janvier, sorti le 17, évacué sur Moranes.

Il peut se faire qu'il y ait eu à l'ambulance de Prytanée d'autres soldats du département du Lot. L'affluence des malades y a été si considérable pendant quelques jours que pour quelques-uns de ces malades on manque de renseignements.

VIAUD-GRAND-MARAIS.

M. Henri Viaud-Grand-Maraïs, frère de notre honorable correspondant dont les renseignements sur nos mobiles ont calmé les vives inquiétudes de tant de familles, vient de mourir des suites de sa blessure. L'Echo de la Vendée lui consacre les lignes suivantes :

La ville de Nantes vient encore de perdre de nos compatriotes vendéens des suites des blessures qu'il avait reçues en combattant pour la patrie. M. Henry Viaud-Grand-Maraïs vient de succomber après de longues souffrances.

Réformé du service de la mobilisation pour faiblesse de constitution, notre jeune compatriote, en présence de nos malheurs, ne voulut pas néanmoins rester inactif. Au mois de décembre, il s'engagea dans les zouaves pontificaux volontaires de l'Ouest. Il avait trop présumé de ses forces, c'est à peine s'il pouvait supporter les fatigues de la campagne. Cependant, il voulut prendre part à la bataille du Mans, où, suivant le dire d'un de ses compatriotes, son compagnon d'armes, il montra une vraie témérité. C'est dans cette journée qu'il fut blessé d'une balle à la hanche, blessure qui devait être mortelle. M. Viaud-Grand-Maraïs a eu du moins la consolation de mourir à Nantes, et d'être entouré, à ses derniers moments, des soins de toute sa famille. Sa mort a été celle d'un chrétien. Poisse une semblable fin adoucir, du moins en partie, la douleur de la famille si pieuse à laquelle il appartient.

J. MERLAND.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans est rentrée aujourd'hui en possession des lignes qu'elle exploite.

Avant quelques jours, et alors que le transport des troupes allemandes sera terminé, le service reprendra sa régularité habituelle.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

UNE GRAVE RÉVÉLATION

Elle est faite par la Gazette de France : « Est-ce vrai ? »

« On assure que, lors de la discussion qui eut lieu dans les bureaux de l'Assemblée nationale sur les préliminaires de paix, M. Thiers aurait déclaré qu'à l'époque du 31 octobre, lorsqu'il alla négocier à Versailles un armistice que l'invasion de l'Hôtel-de-Ville fit échouer, il était possible de traiter aux conditions suivantes :

Cession de l'Alsace seulement, et deux milliards d'indemnité

« Nous pouvions donc, à la fin d'octobre, conclure la paix en conservant Metz et la Lorraine, et en sauvant trois milliards. »

« Le gouvernement de la Défense nationale refusa de traiter sur ces bases. Il ne prenait déjà plus au sérieux son mot pompeux : « Pas un pouce de notre territoire, » pas une pierre de nos forteresses ; « mais il n'osait pas le désavouer. Pour que son désaveu pût être amnistié, il jugea prudent d'attendre que Paris fut en proie à la famine et que les ravages de l'invasion se fussent plus appesantis sur la France. »

On lit dans la Française :

M. Thiers a donné dimanche, à Bordeaux, un grand dîner au corps diplomatique.

Il est parti lundi de Bordeaux pour Tours ; là, il prendra le chemin du Mans, afin de se rendre par la ligne de l'Ouest, à Versailles.

Paris, 15 mars.

Il y a eu conseil des ministres, à une heure, au Palais du quai d'Orsay. M. Thiers est venu à Paris pour le présider.

Toutes les troupes de ligne désarmées, qui se trouvaient encore à Paris ont été dirigées ce matin sur Orléans divisées en trois colonnes. On a constitué à Orléans et sur la route des centres d'approvisionnement avec un service d'intendance. Les troupes parties à pied, le sac au dos et désarmées ont reçu pour quatre jours de vivres.

On fait procéder, paraît-il, à l'évacuation de toutes les poudrières de rempart qui paraissent être pillées. Il restait un certain nombre de munitions dans les dépôts du 9<sup>e</sup> secteur ; on a donné l'ordre de les évacuer ce matin sur le fort d'Ivry. Les gardes nationaux du 101<sup>e</sup> en voyant ce mouvement d'évacuation, se sont groupés et ont arrêté les voitures.

Des bruits alarmants au sujet de l'état sanitaire de Versailles circulent à Paris, et ont été accueillis par plusieurs journaux.

Il est du devoir de l'administration municipale et du conseil d'hygiène du département de faire cesser une erreur qui peut entretenir de graves inquiétudes dans beaucoup de familles.

Dès qu'il a pu le faire le conseil d'hygiène s'est occupé de l'assainissement de Versailles et des environs, et il est en mesure d'affirmer aujourd'hui que l'état sanitaire de la ville, est excellent et qu'aucun établissement public ou particulier ne présente de causes d'insalubrité.

Une nouvelle prétention est divulguée par la Gazette de l'Allemagne du Nord. Cette feuille dit, à propos des Allemands installés en France avant la guerre, et qui, depuis, nous ont fait tant de mal en jouant le rôle d'espions :

« Nous avons conclu la paix et nous voulons la maintenir sincèrement et honorablement, en supposant que le peuple français la maintienne également. Mais si le gouvernement français ne réprime pas les abus à cet égard et ne protège pas les Allemands paisibles qui ne violent aucune loi, nous serons obligés de prendre une décision sur la question de représailles. »

Nous devrions donc, d'après la Gazette de l'Allemagne du Nord, subir sans protester la continuation de l'ancien ordre de choses qui a tant contribué à paralyser notre défense et qui a si fort servi les uhlands.

L'Etoile belge dit que l'ex empereur des français doit passer à Verviers, venant de Cologne, pour se rendre en Angleterre.

Le général Mac-Mahon est parti le 13 de Wiesbaden se rendant en France.

Bordeaux, 15 mars.

Madrid, 14 mars. — Les élections ont donné une grande majorité ministérielle. Des journaux disent que M. Gambetta a passé à Saint-Sébastien, samedi.

Marseille, 14 mars. — Les ouvriers des huileries et les balayeurs sont en grève. Les réunions publiques continuent sans désordres.

Londres, 14 mars. — La conférence, réunie pour la dernière fois, a modifié, par un nouveau traité, les dispositions du traité de 1856. Les plénipotentiaires français ont signé le protocole du traité.

FAITS DIVERS

L'administration de la Mode illustrée (chez Firmin Didot, rue Jacob, 56) a l'honneur d'avertir les abonnés de ce journal que tous les numéros arriérés qui leur sont dus, suivant la durée de leur abonnement, leur seront envoyés, dès qu'elles en auront fait la demande aux bureaux du journal en indiquant l'adresse de leur domicile actuel. Ces numéros, préparés pendant le blocus de Paris, contiendront le Journal du Siège, écrit au jour le jour par M<sup>me</sup> EMMELEINE RAYMOND, et compléteront d'une façon intéressante les collections de la Mode illustrée, qui seraient sans valeur s'il s'y trouvait des lacunes.

Les réclamations concernant les numéros arriérés, les renouvellements d'abonnement, les abonnements peuvent être adressés, dès à présent, chez Firmin Didot rue Jacob, 56 ; avec le premier numéro de janvier commencera un nouveau et intéressant roman d'E. MARLITT.

EMPRUNT PERUVIEN

6 p. 0/0 1870

Les contractants de l'emprunt rappellent qu'aux termes du prospectus de l'émission, 1<sup>o</sup> Les versements en retard sont passibles d'intérêts à 6 0/0 l'an, à partir du jour du versement, sans mise en demeure.

2<sup>o</sup> Que les certificats provisoires peuvent être frappés de déchéance, au moyen de l'insertion des numéros dans un journal et de la vente des titres correspondants, un mois après l'insertion, sans autre mise en demeure.

A raison des circonstances, il n'a été procédé jusqu'ici à aucune déclaration de déchéance, mais les porteurs de titres en retard sont invités à effectuer, AVANT LE 10 AVRIL PROCHAIN les versements échus, avec les intérêts dus, et sont prévenus qu'à partir de cette date, les certificats provisoires en retard pourront être frappés de déchéance, dans les termes ci-dessus rappelés.

FERS, FONTES, MÉTAUX

ET CHARBONS

Le sieur GASTON prévient la clientèle de la maison GASTON, VALET et CAYLA, que depuis le 1<sup>er</sup> février 1871, il est resté, par suite de la dissolution de la Société, à la tête de ladite maison.

En conséquence, les clients qui voudraient bien lui continuer leur confiance, auront lieu, il ose l'espérer, de constater ses efforts pour les servir au mieux de leurs intérêts.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8<sup>o</sup>, bro. 2 fr. 50 cent. ; par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent. ; par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. ANDRÉ PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50 ; par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — Concile, Infaillibilité, traité complet par le R. P. MARIE ANTOINE, missionnaire-capucin, 1 vol. in-12, 2 fr. ; par la poste 2 fr. 25 cent.

Brochures politiques.

MASTIC

DE

L'ARBORICULTEUR

DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable à été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

EMILE VARGUES

rue du Roc

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange, à des prix avantageux. — Prix modérés. — FABRICATION SUPERIEURE

ALTERATI

DU TEINT

LE LAIT ANTI-PHTHÉLIQUE pur ou mélangé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gripe les yeux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C<sup>e</sup>, boulevard St-Denis, 2 Cahors, à la pharmacie Vinel. — Se défier des imitations FLACON.